



Garanties 2010

Garanties Mobilité Entreprise

[des solutions] pour les collaborateurs **expatriés ou détachés**



*La couverture complète des
collaborateurs expatriés,
détachés ou impatriés, avec
ou sans régime de base*

Imprimé sur papier recyclé





Garanties Mobilité Entreprise 2010

Garanties Mobilité Entreprise est une solution d'assurance collective s'adressant aux entreprises dont les collaborateurs de moins de 65 ans sont expatriés, détachés, impatriés, avec ou sans régime de base.

Ce contrat permet de faire face à tous les imprévus pouvant survenir à l'étranger, avec un package de garanties : frais de santé, assistance rapatriement, responsabilité civile vie privée, capital décès, rente éducation ou de conjoint, allocation obsèques, arrêt de travail, retraite, soutien psychologique...

Une couverture entièrement modulable

Une couverture frais de santé adaptable

- Possibilité d'assurance dès le 1^{er} euro ou en dollar américain, ou en complément des prestations de la Caisse des Français de l'Étranger ou d'une caisse de Sécurité sociale,
- Prise en charge hospitalière à 100% des frais réels : vos collaborateurs n'ont pas à faire l'avance de leurs frais d'hospitalisation,
- Soutien psychologique : en cas de « coup dur » à l'étranger, de difficultés au moment délicat du retour ou de stress professionnel extrême, une équipe de psychologues est à l'écoute de vos collaborateurs.

Des garanties d'assistance rapatriement étendues

- En cas de maladie, d'accident ou d'événement grave survenant au collaborateur, APRIL Mobilité Assistance organise et prend en charge 12 prestations d'assistance différentes. Vos collaborateurs sont certains d'être secourus en cas de difficulté.

Une Responsabilité civile vie privée + Responsabilité civile risques locatifs

- Vos collaborateurs sont couverts pour les conséquences des fautes commises au cours de leur vie privée et ayant occasionné des dommages corporels et/ou matériels à des tiers.

Des garanties de prévoyance complètes au libre choix de l'entreprise

- Capital décès toutes causes ou décès accidentel/infirmitté accidentelle, allocation obsèques, rente éducation, rente de conjoint, arrêt de travail (indemnités journalières et rente d'invalidité, garantie trimestre retraite) : quelle que soit la formule de prévoyance recherchée, GME vous propose une solution.

Une garantie retraite par capitalisation

- GME Retraite est un régime par capitalisation pouvant être géré au choix de l'entreprise à partir de la France ou du Luxembourg dans le but d'une optimisation fiscale, lorsque les populations gérées ne sont pas françaises. C'est un régime à cotisations définies : l'entreprise fixe son taux de cotisation en fonction du niveau de retraite qu'elle souhaite assurer.



> Souplesse : pour répondre à tous les cas de figure se posant aux entreprises

GME assure tous les collaborateurs de l'entreprise hors de leur pays d'origine, quels que soient leur nationalité, leur statut (expatrié, détaché, impatrié, Tiers Nationaux) ou leur destination. Les garanties sont librement choisies par l'entreprise. Elle a le choix entre des formules de type "Sécurité sociale" ou "Internationales" tenant compte des tarifs locaux. GME peut intervenir au 1^{er} euro ou en complément des prestations de la Caisse des Français de l'Étranger, de la Sécurité sociale ou d'un régime obligatoire. Le contrat peut être géré en euro ou en dollar américain.



> Sécurité : pour une couverture sans faille de vos collaborateurs

Une réponse à chacune des situations pouvant se présenter :

Garanties Mobilité Entreprise couvre tous les risques existant lors de séquences de vie à l'étranger.

Des solutions pour préparer « l'après mobilité » :

GME prévoit le retour de l'expatrié en France ou dans un pays d'Europe. Lorsque celui-ci ne retrouve pas immédiatement ses droits auprès de sa caisse de Sécurité sociale, les garanties peuvent être maintenues gratuitement au niveau d'intervention Sécurité sociale jusqu'à acquisition des droits. De plus, en cas d'invalidité, une option permet à l'expatrié de continuer à acquérir ses trimestres retraite Sécurité sociale afin de ne subir aucun préjudice au moment de la retraite.



> Équilibre : pour optimiser qualité de couverture et gestion

Un programme s'ajustant afin d'éviter toute double couverture :

GME peut être "ajusté" en complément de toute couverture existante.

Des tarifs attractifs et pérennes, un "pilotage" régulier du contrat :

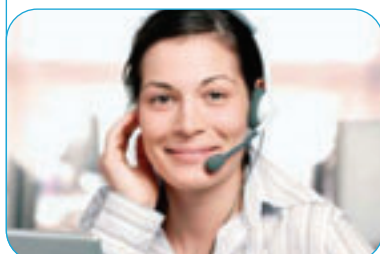
La mutualisation des garanties de GME permet aux entreprises de bénéficier de tarifs attractifs et pérennes. Les résultats techniques du contrat sont régulièrement communiqués pour un meilleur équilibre entre primes et garanties.

Les services associés

Votre service Conseil Client

Vous souhaitez un renseignement complémentaire sur le contrat Garanties Mobilité Entreprise ?

Notre service Assurances Collectives, composé de **spécialistes de la protection sociale internationale**, vous conseille sur le choix de la meilleure solution adaptée à votre entreprise.



Cette **équipe multilingue** est à votre disposition du lundi au jeudi de 8h30 à 18h00 (8h30 à 17h30 le vendredi) pour répondre à toutes vos questions :

Tél : + 33 (0)1 73 02 93 79, Fax : + 33 (0)1 73 02 93 70, E-mail : deviscollectif@aprilmobilitte.com

Nous pouvons également vous accueillir sur rendez-vous à notre siège social situé :
110, avenue de la République - CS 51108 - 75127 Paris Cedex 11 - FRANCE.
Métro : Père Lachaise ou Saint-Maur - Lignes 2 et 3 - Parkings : Alhambra ou Les Trois Bornes.

Les Extranets Entreprise et Assuré

À l'étranger, il est très pratique pour vos collaborateurs de pouvoir consulter en ligne, 24h/24, toutes les informations relatives à leur contrat. Aussi, depuis le site www.aprilmobilitte.com, ils ont accès à un espace sécurisé par un code d'accès et un mot de passe leur permettant de bénéficier de nombreux services :

- consultation en temps réel de leurs décomptes de remboursement, des garanties et conditions générales du contrat, de leurs coordonnées dont dispose APRIL Mobilité.

Un second espace sécurisé est mis à la disposition de l'entreprise pour consulter tous les paramètres du/des contrats souscrit(s) auprès d'APRIL Mobilité (également à partir du site www.aprilmobilitte.com) :

- consultation des différents contrats souscrits,
- consultation du nombre de collaborateurs affiliés,
- consultation de l'historique des appels de cotisation et de leur règlement,
- consultation des coordonnées postales, bancaires de l'entreprise et du mode de règlement choisi.

La Carte Assuré

La carte Garanties Mobilité Entreprise remise à chaque collaborateur partant à l'étranger comporte les numéros d'urgence, joignables 24h/24 et 7j/7, pour :

- bénéficier d'une prise en charge directe en cas d'hospitalisation,
- déclencher les services d'assistance en cas d'urgence,
- accéder au service de soutien psychologique.

Elle facilite notamment l'admission d'un collaborateur dans un établissement de soins, en cas d'hospitalisation urgente. Afin de simplifier les démarches, cette carte est personnalisée au nom de l'entreprise et reprend le numéro du contrat.



Nos engagements de service

Une haute qualité de gestion

Nos équipes sont organisées afin de permettre le traitement des affiliations de nouveaux collaborateurs en 24h et de leurs remboursements en 48h (*hors délais d'acheminement postaux et délais bancaires*).

Un service d'e-mails automatiques permet de communiquer en temps réel à vos collaborateurs assurés les informations concernant le suivi de leurs remboursements.

Au service de nos clients

Dans un souci permanent d'amélioration de la satisfaction de ses clients, APRIL Mobilité est engagée dans une démarche qualité faisant l'objet de mesures régulières. Ainsi, nos équipes respectent les engagements de service suivants : décrocher 95% de vos appels en moins de 3 sonneries, répondre aux demandes d'informations transmises par mail ou par courrier en moins de 24h, vous accueillir avec courtoisie et efficacité lors de nos échanges.

Une protection intégrale

1 Frais de santé

Les garanties de frais de santé peuvent être gérées :

- au 1^{er} euro ou en dollar américain
- en complément des prestations de la Caisse des Français de l'Étranger, ou d'une caisse de Sécurité sociale.

FORMULE SANTÉ UNIVERS

Exprimée en pourcentage des frais réels ou forfaits, cette formule est recommandée pour les pays aux coûts de santé élevés en raison de ses forts plafonds de remboursement (USA, Canada, Hong-Kong, Suisse, Brésil...).

FORMULE SANTÉ CLASSIC

Exprimée en pourcentage de la base de remboursement de la Sécurité sociale française, cette formule est adaptée aux pays où les coûts de la médecine sont comparables à ceux pratiqués en France.

Dans chacune de ces 2 formules, l'entreprise choisit parmi 3 programmes :

- **Essentiel** : couverture du gros risque (hospitalisation médicale, chirurgicale et accouchement)
- **Équilibre** : programme Essentiel + couverture des soins courants et des cures thermales
- **Majeur** : programme Équilibre + couverture optique et dentaire

Au sein de chaque programme, le niveau des garanties est entièrement modulable.

2 Assistance médicale/Rapatriement sanitaire

Garanties Mobilité Entreprise offre tous les services d'assistance médicale indispensables lors de longues missions à l'étranger : rapatriement médical, rapatriement en cas de décès d'un proche, envoi d'un collaborateur de remplacement, visite d'un proche en cas d'hospitalisation locale, assistance juridique...

3 Soutien psychologique

Cette garantie permet au collaborateur :

- d'exprimer les tensions accumulées après une situation difficile, afin de retrouver un meilleur équilibre,
- de faire face à un moment professionnel délicat ou à une situation extrême dans un contexte inconnu et une culture nouvelle,
- d'être accompagné psychologiquement dans la phase parfois délicate du retour au pays d'origine.

Entretiens avec :

- un psychologue clinicien dans le pays d'expatriation et au retour pendant 6 mois
- un consultant expert en gestion du stress professionnel

} Par téléphone ou échange d'e-mails avec une équipe de psychologues accessibles 24h/24 et 7j/7

Ces entretiens téléphoniques ou échanges d'e-mails ne s'apparentent pas à une psychothérapie.

4 Prévoyance

PRÉVOYANCE SÉCURITÉ SOCIALE

Cette formule offre un niveau de couverture comparable à celui de la Sécurité sociale française. Les garanties se limitent à celles de la Sécurité sociale. Elles peuvent être complétées par l'assureur prévoyance de l'entreprise (extension du régime de prévoyance de l'entreprise au personnel expatrié).

PRÉVOYANCE UNIVERS ET PRÉVOYANCE CLASSIC

Ces 2 formules peuvent être gérées au 1^{er} euro ou en complément de la Caisse des Français de l'Étranger ou de la Sécurité sociale française. L'entreprise sélectionne les garanties et le niveau de couverture souhaités. Un capital décès minimum doit être choisi pour souscrire les rentes éducation, de conjoint, l'allocation obsèques ou les garanties arrêt de travail. Contrairement à Prévoyance Classic, Prévoyance Univers ne tient pas compte des situations familiales ou de l'âge de l'enfant, elle est totalement déconnectée des régimes français ARRCO et AGIRC pour la rente de conjoint et propose des solutions spécifiques en arrêt de travail pour les salariés prenant leur retraite à 65 voire 70 ans.

5 Responsabilité civile vie privée

Cette garantie est recommandée car il est parfois difficile de la souscrire dans le pays de destination. La responsabilité d'un collaborateur peut se trouver engagée pour des montants extrêmement élevés obligeant l'entreprise à intervenir si aucune garantie n'a été souscrite. Elle peut être complétée par la garantie des risques locatifs.

6 Retraite par capitalisation

Cette garantie est essentielle pour les collaborateurs « TCN* » des entreprises. En effet, il est souvent difficile de rattacher des salariés étrangers à leur régime de base et les régimes en vigueur dans le pays d'expatriation sont parfois peu fiables, les droits acquis pouvant être perdus au retour. Elle peut venir en remplacement des régimes ARRCO et AGIRC pour les expatriés français.

* TCN : Third Country National, salarié d'un pays A employé par l'entreprise d'un pays B et envoyé dans un pays C.

Des services associés

Une gestion internationale des couvertures étayée par des supports clairs et pratiques :

- Les besoins des collaborateurs internationaux ne sont pas les mêmes que ceux des locaux : spécificités des systèmes de santé, horaires décalés, langues étrangères, délais de courrier... Tous ces éléments requièrent **une gestion internationale performante**, qu'APRIL Mobilité pratique depuis plus de 30 ans.
- **Une documentation simple et complète** : fiche d'adhésion simplifiée, résumé des garanties, présentation des résultats statistiques annuels du contrat... Cette documentation est bilingue en anglais.
- **Un extranet spécifiquement dédié à GME** : permet à l'entreprise de suivre la gestion de son contrat. Il donne aux assurés l'accès à la consultation de leurs informations personnelles et permet l'accomplissement de certains actes de gestion.

Des services pratiques lors de la mise en œuvre des garanties :

- une carte médicale, portant les numéros d'urgence,
- des remboursements dans toute devise, dans le monde entier, par chèque ou virement,
- une prise en charge directe des frais hospitaliers, 24h/24, dans le monde entier,
- un guichet unique de gestion CFE/APRIL Mobilité situé au sein d'APRIL Mobilité : une seule adresse pour l'envoi des courriers et des délais de remboursement accélérés, grâce au traitement en un seul et même lieu des remboursements, part CFE et part complémentaire APRIL Mobilité,
- un service de repricing utilisant des réseaux spécialisés (PPO) afin de réduire les factures d'hospitalisation et de maintenir le niveau des cotisations,
- un réseau international de médecins afin de faciliter la communication entre les collaborateurs expatriés et le personnel soignant,
- si vos collaborateurs séjournent aux États-Unis : en cas d'urgence, le soir ou le week-end, lorsque leur médecin n'est pas disponible, nous leur proposons un service de consultations à domicile. Vos collaborateurs accèdent à un réseau de médecins pouvant se rendre à leur domicile, sur simple appel téléphonique et leur éviter ainsi d'attendre de longues heures au service d'urgences des hôpitaux lorsque cela ne s'avère pas nécessaire.

Une accessibilité permanente :

- Multicanal : téléphone, fax, courrier, e-mail, extranet dédié.
- 24h/24 et 7j/7 : service d'accueil téléphonique en cas d'urgence pour l'assistance rapatriement, l'hospitalisation.
- Multilingue : les interlocuteurs APRIL Mobilité parlent plusieurs langues afin de pouvoir traiter avec tout intervenant de santé.

Un mode d'adhésion simplifié

Cette présentation est une synthèse des garanties et services du contrat Garanties Mobilité Entreprise. Pour obtenir la plaquette de présentation complète, merci de contacter APRIL Mobilité au 01 73 02 93 79.

Pour obtenir une cotation, il vous suffit de collecter auprès de l'entreprise les données nécessaires à l'établissement de la proposition. Vous trouverez en page 7 la liste de ces informations.

APRIL Mobilité s'engage à vous communiquer sous 8 jours sa proposition et sa cotation. Si l'entreprise l'accepte, nous vous adresserons les documents d'adhésion.

De façon générale, APRIL Mobilité est à votre disposition pour :

- toutes informations complémentaires,
- l'élaboration et la constitution technique des dossiers,
- la négociation avec les preneurs de risque,
- l'accompagnement de commerciaux chez l'entreprise cliente.

À réception des documents d'adhésion, nous vous retournons un dossier :

- **à remettre à l'entreprise**, incluant :
 - un certificat d'adhésion en 3 exemplaires indiquant les garanties souscrites, les références de l'entreprise et les vôtres,
 - un extrait des conditions générales du contrat.
- **à remettre aux salariés**, incluant :
 - des résumés de garanties,
 - des cartes indiquant les numéros d'urgence,
 - des imprimés de demandes de remboursement.

